

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Documents mis en ligne le 13 novembre 2023

23-11-195

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le six novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Gabi HÖPER pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET,

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMITÉ CONSULTATIF MIXTE DU MARCHÉ COUVERT ET DU MARCHÉ DE PLEIN AIR - MODIFICATION DES LA LISTE DES MEMBRES SUITE À UNE DÉMISSION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal ;

Vu la délibération n°14.05.108 en date du 22 mai 2014 portant sur la création d'un comité consultatif mixte du marché couvert et du marché de plein air,

Vu la délibération n°20-06-165 en date du 8 juin 2020 désignant des représentants au comité consultatif mixte du marché couvert et du marché de plein air,

Considérant que ce comité est une instance de concertation chargée d'émettre un avis sur toutes les questions relatives aux règlements des marchés non sédentaires de Libourne, leur organisation et leur fonctionnement ainsi que leurs tarifs,

Considérant que ce comité consultatif se prononce notamment sur les vacances et les affectations des emplacements,

Considérant que le comité est composé de :

- Monsieur le Maire ou son représentant, qui en assure la présidence
- Quatre conseillers municipaux,
- Des représentants des commerçants désignés par les syndicats et nommés par arrêté du Maire : association d'animation et de développement du marché de Libourne, syndicat national des commerçants non sédentaires des marchés de France, autres syndicats des commerçants non sédentaires de Bordeaux et de la Gironde, s'il y a lieu.

Considérant que Madame Guichon était membre de ce comité consultatif et qu'elle a démissionné le 14 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de la remplacer ;

Considérant que la nomination de personne a lieu à bulletin secret ; mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de déroger à cette procédure conformément à l'article 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à ces nominations par scrutin public,

Après en avoir délibéré,

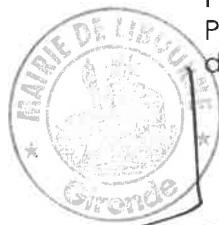
Et à l'unanimité (33 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- désigne Madame Valérie VOGIN comme déléguée pour siéger au sein du Comité Consultatif Mixte du Marché Couvert et du marché de plein air

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 10.11.2023 et de la publication, le 13.11.2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne